

Absence aux rattrapages

Par **Lylou 37**, le **16/06/2016** à **20:04**

Bonjour à tous, je suis actuellement étudiante en L3 droit à tours et n'ayant pas validée mon année j'ai dû me présenter aux rattrapages. Je vient d'apprendre aujourd'hui qu'après une semaine de rattrapage du premier semestre j'avais loupée le rattrapage de mes 2 UEO (S1 et S2) je suis donc défaillante aux deux semestres à cause d'un problème d'emploi du temps Je voudrais donc savoir si les notes obtenues à ma session de rattrapage resteraient valable l'année prochaine ?

De plus faut-il quand même que je passe le rattrapage des matières du deuxième semestre sachant que je suis défaillante ?

Merci d'avance pour vos réponses ;)

Par **Alix22**, le **16/06/2016** à **20:25**

Salut

Normalement toute matière validée est acquise à vie il me semble.

Et si tu n'as pas passé à la session 1 tu as totalement le droit de passer à la session 2 tout ce que tu n'as pas passé.

Par contre tu n'auras pas de compensation car tu es défaillante.

Tu dois avoir un règlement quand tu t'es inscrite en fac et ca te dit les règles.

Par **Lylou 37**, le **16/06/2016** à **20:54**

Tout d'abord merci pour ta réponse ;)

enfaite ce sont les examens de la session 2 auxquels je n'ai pas etait à cause d'un emploi du temps qui n'a pas fonctionné je suis donc défaillante et doit redoubler mon année à cause de ça alors que j'avais réussi mes autres rattrapages et j'espère que mes matières validées aux rattrapages resterons validées et que je n'aurais pas à refaire tout ça l'an prochain

J'ai regardé plusieurs fois le règlement de la fac mais je ne trouve aucune réponse à ma question

Par **Glohirm**, le **16/06/2016** à **21:27**

Bonjour,

L'ennui, c'est que chaque faculté fonctionne selon son propre régime d'examen, et qu'il est par conséquent difficile de vous sortir une généralité qui ne serait éventuellement même pas applicable à votre cas. Si certaines facs conservent les notes d'une année sur l'autre, d'autres refusent de le faire, et vous devrez par conséquent repasser toutes les UE des semestres non validés. J'aurais tendance à dire que les **UE** validées sont conservées, mais pour les matières au cas par cas... Ce qui est certain, c'est que puisque vous avez été reconnue défaillante, vous ne pourrez pas valider votre année.

Le mieux serait de vous adresser directement au service scolarité de la fac, ils sauront (en principe) vous renseigner sur les usages en vigueur.

Par **Lylou 37**, le **16/06/2016** à **21:30**

D'accord je vous remercie de votre réponse je vais voir cela avec la scolarité demain.